

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2022 – COMPTE-RENDU

Présents : BENOITS Yves, DELABRE Grégoire, GACOUGNOLLE Cécile, MAGALLON Nicole, LACOUX Marie, LUCIANO Lola, Bruno HEMERY

Absents excusés : CRUZ Béatrice pouvoir donné à Mme Gacougnolle, Isabelle Tolla, Christian Van Wonthergem

Secrétaire de séance : Lola Luciano

Le conseil municipal

Délibère favorablement

- Pour accorder une subvention de 100 € à la Maison de la jeunesse de Barcillonnette
- Pour accorder une subvention de 300 € aux Restaus du cœur

Décide

- De charger Lola Luciano des questions d'affouage à savoir : l'affouage se termine cette année. Il convient donc de décider de l'ouverture ou pas de nouvelles parcelles à l'affouage. Deux parcelles seraient susceptibles d'être ouvertes mais elles sont difficile d'accès. Il serait possible pour cette année de donner une parcelle à la coupe à un professionnel ce qui permettrait par la suite un meilleur accès pour les habitants. Avec un professionnel, il y a deux possibilités : soit le professionnel prend la coupe et garde le bois, soit il fait la coupe pour le compte de la commune qui lui règle la prestation. Le bois ainsi récolté pourrait être vendu aux habitants, peut-être à un prix attractif. Lola Luciano est chargée d'obtenir les informations complémentaires qui permettront au Conseil Municipal de choisir la meilleure option.
- De refuser le passage du Rallye du GAP RACING, prévu initialement les 13 et 14 août 2022, ce d'une part parce qu'accorder le passage d'un Rallye donne un signal en faveur de l'automobile, d'autre part ce passage, prévu un weekend, gêne fortement les réservations de gîtes sur la Commune.
- Suite à des plaintes d'habitants concernant le déneigement de la commune, en particulier le problème de circulation que peuvent poser des voies communales pentues, voies déneigées mais restant gelées, le Conseil municipal décide d'étudier la question en détail.
- Etant informé des derniers résultats de l'estimation de travaux éventuels dans la bergerie, de poursuivre les investigations financières d'aménagements possibles dans ce bâtiment. Et en tout état de cause de différer sur 2023-2024 les projets éventuels.
- De demander à Roxane Dellevedove d'être le référent Ambroisie de la commune.
- D'adhérer à l'ADIL pour un montant de 51.45 €
- N'ayant pas pu avoir une rencontre avec l'association des Communes forestières, de ne pas adhérer aux « Commune forestières »
- Au vu des finances de la commune, de ne pas adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France

Est informé

- Des premiers éléments des comptes administratifs du budget général de la commune et du budget annexe de l'eau
- De l'élection de Remi Costorier au comité de pilotage de Natura 2000.
- Que les opérations suivantes de réfection de la voirie par le département ont été approuvés par celui-ci :
 - o Restauration du Pont du Villaret (RD 420)
 - o Reprise complète de l'existant sur 60 m, sur la RD 20, à la sortie de Barcillonnette
- Des activités de l'association « Cow boy » en faveur de la biodiversité par Roxane Dellevedove, membre de l'association.

Prochain conseil prévu le 25 mars 2022.